

IMPORTANT: Ce livret contient des informations importantes sur la couverture de la garantie de votre véhicule. Il explique également les informations relatives à l'assistance aux propriétaires et la participation de Cadillac à un programme de règlement extrajudiciaire des litiges.

Garder ces informations à portée de main et s'apprêter à les présenter à un Centre de réparation Cadillac en cas d'intervention sous garantie.

Nom du propriétaire :

Numéro de téléphone :

Rue :

Ville :

Numéro d'identification du véhicule (VIN) :

Date de livraison ou de mise en circulation du véhicule :

Relevé du compteur kilométrique à la date de livraison ou de mise en circulation du véhicule :

2023 Cadillac Motor Car Division, General Motors, LLC. Tous droits réservés. GENERAL MOTORS, GM, CADILLAC et l'emblème CADILLAC sont des marques déposées de General Motors.

DEVAEBBE2408FR

Inspection préalable à la livraison

Inspection avant livraison et livraison du véhicule

Avant de livrer votre véhicule, nous avons effectué une inspection approfondie de pré-livraison pour vérifier le bon état de fonctionnement de votre Cadillac.

Nous vous avons fourni des informations concernant les intervalles d'entretien et les vérifications du niveau de liquide requises.

Données du véhicule

Modèle

Numéro d'identification du véhicule

Couleur, code

Sellerie, code

Numéro de clé

Date du premier enregistrement

Préparé par

Centre de service Cadillac ayant effectué la livraison

Numéro du Centre de service Cadillac

Ville

Date

Cachet et signature du centre de service Cadillac

Carnet de garantie et de service des véhicules électriques Cadillac 2024

Message important aux propriétaires... ... 1	Registres des services d'entretien et de garantie 10
L'engagement de Cadillac 1	Taches chimiques sur la peinture 10
Assistance au propriétaire 1	Couverture de la garantie – Extensions 10
Service de garantie – Europe, Suisse, Norvège et Royaume-Uni 1	Service de garantie – Pays étrangers ... 11
Résumé de la couverture de garantie 2	Relocalisation permanente 11
Garantie limitée du véhicule neuf 2	Modifications de l'équipement d'origine 11
Garantie limitée du véhicule neuf 3	Véhicules de loisirs et modifications spéciales de la carrosserie ou des équipements 11
Ce qui est sous garantie 3	Inspection avant livraison 12
Ce qui n'est pas sous garantie 5	Changements apportés à la production 12
Ce qu'il faut savoir sur la Garantie limitée sur les véhicules neufs 9	Procédure de satisfaction de la clientèle .. 13
Réparations sous garantie – Remplacement de composants 9	Programme d'assistance routière 14
Réparations sous garantie – Matériaux recyclés 9	Assistance routière Cadillac 14
Remplacement des pneus 9	Services supplémentaires 18
Produits et modifications ultérieurs visant à améliorer les performances du véhicule 9	Numéros de téléphone d'urgence de l'Assistance Cadillac 18
Peinture, garnitures et éléments relatifs à l'aspect extérieur 10	Inscriptions des maintenances 21
Fonctionnement et entretien du véhicule 10	Service de protection contre la corrosion 22

L'engagement de Cadillac

Cadillac s'engage à ce que vous soyez satisfait de votre véhicule.

Cadillac souhaite également votre entière satisfaction et vous invite à revenir pour tous les services requis, pendant et après la période de garantie.

Assistance au propriétaire

Le Centre de services Cadillac est le mieux équipé pour répondre à tous les besoins d'entretien de votre véhicule. Si vous rencontrez un problème qui n'est pas résolu pendant ou après la période de garantie limitée, adressez-vous à un membre de la direction du Centre de services Cadillac. Dans certaines circonstances, Cadillac et/ou les Centres de services Cadillac peuvent fournir une assistance après l'expiration de la période de garantie limitée lorsque le problème résulte d'un défaut de pièces ou main-d'œuvre. Ces problèmes seront examinés au cas par cas. Si la solution apportée au problème ne vous satisfait pas, suivez la Procédure de satisfaction du client. Nous vous remercions d'avoir choisi Cadillac.

Service de garantie – Europe, Suisse, Norvège et Royaume-Uni

Les Centres de service Cadillac ont investi dans l'outillage, la formation et les stocks de pièces appropriés pour s'assurer que tous les services nécessaires au titre de la garantie peuvent être effectués sur votre véhicule Cadillac. Il faut contacter Cadillac pour autoriser les réparations sous garantie.

2 Résumé de la couverture de garantie

Les garanties sont résumées ci-dessous.

Garantie limitée du véhicule neuf

		10.000	20.000	30.000	40.000	50.000	60.000	70.000	100.000	160.000	Illimité	Km
De pare-chocs à pare-chocs									4 ans/100.000 km ¹			
Garantie sur la batterie de traction du véhicule électrique										8 ans/160.000 km ¹		
Système de retenue										6 ans/100.000 km ¹		
Tôle	Couverture de la corrosion									4 ans/100.000 km ¹		
	Couverture de la rouille										10 ans, kilométrage illimité	

¹ Selon la première échéance

Cadillac prendra en charge les réparations du véhicule pendant la période de garantie conformément aux termes, conditions et limitations suivants.

Ce qui est sous garantie

Ce que couvre la garantie

Cette garantie concerne les véhicules Cadillac vendus par Cadillac et immatriculés dans l'Union européenne, en Norvège, en Suisse et au Royaume-Uni et normalement utilisés dans ces pays. Elle est fournie au propriétaire initial et à tous les propriétaires ultérieurs du véhicule pendant la durée de la garantie.

Cette garantie fournie par le fabricant n'affecte pas les droits légaux de l'acheteur opposables au vendeur et donne des recours s'ajoutant à ceux s'appliquant dans le cadre du contrat de vente.

Réparations couvertes par la garantie

La garantie couvre les réparations visant à corriger tout défaut de pièces ou main-d'œuvre survenant pendant la période de garantie, à l'exclusion des bruits légers, des vibrations ou d'autres caractéristiques normales du véhicule.

Sans frais

Les réparations sous garantie, y compris le remorquage, les pièces et la main-d'œuvre, seront effectuées gratuitement.

Obtention de réparations

Pour obtenir des réparations sous garantie, contactez Cadillac pendant la période de garantie et demandez les réparations nécessaires. Le Centre de services Cadillac doit disposer d'un délai raisonnable pour effectuer les réparations nécessaires.

Période de garantie

La période de toutes les couvertures de garantie commence à la date de livraison ou de mise en circulation du véhicule et se termine à l'expiration de la période de couverture.

Couverture de « pare-chocs à pare-chocs »

Le véhicule complet est couvert pendant 4 ans ou 100 000 km (60 000 miles), selon ce qui se produit en premier, à l'exception d'autres garanties énumérées dans la section « Ce qui est sous garantie » et des éléments énumérés dans la section « Ce qui n'est pas sous garantie » plus loin dans la présente section.

Garantie sur la batterie de traction du véhicule électrique

Pour les véhicules vendus dans l'Union européenne, en Norvège, en Suisse et au Royaume-Uni, en plus de la couverture « pare-chocs à pare-chocs » décrite précédemment, Cadillac garantit les défauts de pièces ou main-d'œuvre de la batterie de traction et de ses composants internes pendant 8 ans ou 160 000 km (100 000 miles), selon ce qui se produit en premier, à compter de la date de mise en circulation d'origine du véhicule.

Cette garantie s'applique aux véhicules électriques immatriculés et normalement utilisés dans l'Union européenne, en Norvège, en Suisse et au Royaume-Uni. En plus du propriétaire initial du véhicule, la couverture décrite dans cette garantie sur la batterie de traction du véhicule électrique est transférable sans frais à toute personne suivante qui devient propriétaire du véhicule avant l'échéance de 8 ans ou 160 000 km (100 000 miles). Aucune franchise n'est associée à cette garantie.

Cette garantie s'ajoute aux conditions et garanties décrites précédemment. La couverture et les avantages décrits dans la garantie limitée sur les véhicules neufs ne sont ni

4 Garantie limitée du véhicule neuf

étendus ni modifiés en raison de cette garantie sur la batterie de traction pour véhicule électrique.

Couverture de la capacité de la batterie

Comme pour toutes les batteries, la quantité d'énergie que la batterie de traction haute tension peut stocker diminue avec le temps et la distance parcourue. La batterie sera remplacée/réparée si sa capacité tombe en dessous de 75 % de sa valeur d'origine pendant la période de garantie, comme déterminé par un Centre de services certifié, avec une batterie adaptée à l'âge et au kilométrage du véhicule.

Service de la batterie de traction

Cadillac dispose d'un réseau de centres de services certifiés qui sont formés pour effectuer des réparations sur les batteries des véhicules électriques. Si la batterie de traction doit être réparée en raison d'un défaut de pièces ou main-d'œuvre, Cadillac la réparera ou la remplacera par des composants neufs ou remis à neuf, à la discrétion de Cadillac.

Couverture du remorquage

Pendant la période de garantie de 4 ans ou 160 000 km (100 000 miles) sur la batterie de traction du véhicule électrique, le remor-

quage est couvert jusqu'au Centre de services Cadillac certifié VE le plus proche. Si votre véhicule ne peut pas être conduit en raison d'un défaut couvert par la garantie, contactez Cadillac ou le Service d'assistance routière.

Garantie du système de sécurité passagers

Réparation ou remplacement nécessaire pour corriger les défauts de pièces et main-d'œuvre de tout système de ceinture de sécurité ou d'airbag fourni par General Motors. La garantie est de 6 ans ou 100 000 km (60 000 miles), selon la première éventualité. Cette garantie est soumise aux exceptions indiquées dans la section « Ce qui n'est pas sous garantie » ou aux défauts d'apparence cosmétique tels que l'altération des couleurs.

Garantie de la tôle

Les panneaux de tôle de carrosserie sont protégés contre la corrosion et la rouille comme suit :

Corrosion de surface : Les panneaux de tôle de la carrosserie sont couverts contre la rouille pendant 4 ans ou 100 000 km (60 000 miles), selon la première éventualité.

Important: La rouille superficielle résultant d'accidents, d'éclats de pierre ou de rayures sur la peinture n'est pas incluse dans la couverture de la tôle.

Corrosion par la rouille : Tout panneau de tôle de carrosserie présentant un trou est couvert jusqu'à 10 ans, quelque soit le kilométrage parcouru.

Important: Votre véhicule a été conçu et construit pour résister à la corrosion. L'application de matériaux antirouille supplémentaires n'est ni nécessaire ni requise dans le cadre de la garantie des tôles. GM ne fait aucune recommandation concernant l'utilité ou la valeur de ces produits. L'application de produits antirouille après fabrication peut créer un environnement qui réduit la résistance à la corrosion intégrée dans votre véhicule. Les réparations visant à corriger les dommages causés par de telles applications ne sont pas couvertes par la garantie limitée du véhicule neuf.

Garantie des accessoires

La plupart des pièces et accessoires Cadillac vendus et installés de façon permanente sur un véhicule Cadillac par un Centre de services Cadillac ou un distributeur d'accessoires agréé par GM avant la livraison seront couverts par la partie applicable de la

garantie limitée du véhicule neuf. Si des accessoires Cadillac sont installés après la livraison du véhicule ou s'ils sont remplacés dans le cadre de la garantie limitée du véhicule neuf, ils seront couverts, pièces et main-d'œuvre, pour la durée restante de la partie applicable de la garantie limitée du véhicule neuf, mais en aucun cas pour une durée inférieure à 12 mois/kilomètres illimités.

Les accessoires Cadillac en vente libre, ou ceux qui ne nécessitent pas d'installation, bénéficient de la garantie européenne standard des accessoires Cadillac de 24 mois à compter de la date d'achat, pièces uniquement.

Les accessoires sous licence GM et les accessoires des Partenaires commerciaux intégrés (IBP) sont couverts par la garantie du fabricant de l'accessoire et ne sont pas garantis par GM ou ses Centres de services.

Remorquage

Le remorquage est couvert jusqu'au Centre de services Cadillac le plus proche si votre véhicule ne peut pas être conduit en raison d'un défaut couvert par la garantie.

Avertissement

Cette garantie exclut :

Tout appareil de communication qui devient inutilisable ou incapable de fonctionner comme prévu en raison de l'indisponibilité d'un service sans fil compatible ou de signaux satellites GPS.

Ce qui n'est pas sous garantie

Dommages ou usure des pneus et des roues

L'usure normale des pneus n'est pas couverte. L'usure des pneus dépend de nombreuses variables telles que l'état de la route, le style de conduite, le poids du véhicule et la fabrication des pneus. L'usure uniforme des pneus est une condition normale et n'est pas considérée comme un défaut. Les dommages dus aux accidents de la route tels que les crevaisons, les coupures, les accrocs et les ruptures résultant de l'impact avec un nid-de-poule, un trottoir ou tout autre objet ne sont pas couverts. L'usure des pneus due à un mauvais parallélisme au-delà de la période de garantie n'est pas couverte. De même, les dommages dus à un gonflage incorrect, à une surcharge, à un patinage, par exemple en cas d'enlèvement dans la boue ou la neige, à des

chaînes à neige, à une course, à un montage ou démontage incorrect, à une mauvaise utilisation, à une négligence, à une modification, à une réparation incorrecte, à un accident, à une collision, à un incendie, à un acte de vandalisme ou à une mauvaise application ne sont pas couverts. Les dommages causés aux roues ou aux flancs des pneus par les stations de lavage automatiques ou les produits de nettoyage ne sont pas couverts.

Dommages dus à un accident, à une mauvaise utilisation ou à une altération

La garantie limitée du véhicule neuf ne couvre pas les dommages causés par l'un des éléments suivants :

- Collision, incendie, vol, gel, vandalisme, émeute, explosion ou objets heurtant le véhicule
- Utilisation abusive du véhicule, par exemple franchissement de bordures de trottoir, surcharge, course ou autre compétition. L'utilisation correcte du véhicule est décrite dans le manuel du propriétaire.
- Altération, modification ou transformation du véhicule, y compris, mais sans s'y limiter, de la carrosserie, du châssis, de la

6 Garantie limitée du véhicule neuf

chaîne cinématique, du logiciel ou d'autres composants après l'assemblage final par GM.

- Les garanties ne s'appliquent pas si le compteur kilométrique a été déconnecté, si sa lecture a été trafiquée ou si le kilométrage ne peut être déterminé.
- Installation de pièces non-GM (General Motors)
- Contamination par l'eau ou les fluides
- Dommages résultant de la grêle, d'inondations, de tempêtes, de la foudre et d'autres phénomènes environnementaux
- Altération des pièces en verre par l'application de films teintés

Important: Cette garantie ne s'applique pas aux véhicules actuellement ou précédemment considérés comme récupérés, mis à la ferraille, mis au rebut ou considérés comme sinistrés.

Dommages ou corrosion dus à l'environnement, aux traitements chimiques ou aux produits de deuxième monte

Ne sont pas couverts les dommages causés par les retombées aériennes, les poussières ferroviaires, le sel de l'air marin, le sel ou d'autres matériaux utilisés pour traiter les routes, les produits chimiques, la sève des

arbres, les pierres, la grêle, les tremblements de terre, l'eau ou les inondations, les tempêtes de vent, la foudre, l'application de produits chimiques ou de produits d'étanchéité après la fabrication, etc. Voir « Taches chimiques sur la peinture » sous *Ce qu'il faut savoir sur la Garantie limitée sur les véhicules neufs* ⇨ 9.

Dommages dus à un entretien insuffisant ou inadéquat

Les dommages causés par le non-respect des intervalles d'entretien recommandés ou de l'utilisation ou de l'entretien des fluides appropriés, ou l'entretien des fluides entre les intervalles d'entretien recommandés, du carburant, des lubrifiants ou des réfrigérants recommandés dans le manuel d'utilisation ne sont pas couverts.

Dommages dus aux chocs, à l'utilisation ou à l'environnement

Les fissures, ébrèchures ou rayures du pare-brise ou des vitres dues à un choc ne sont pas couvertes. Les fissures du pare-brise sont couvertes pendant les 12 premiers mois, quel que soit le kilométrage, si elles sont dues à un défauts de pièces ou main-d'œuvre.

L'éclairage, les verres, les rétroviseurs, la peinture, la calandre, les moulures et les garnitures ne sont pas couverts en cas de fissures, d'éclats, de rayures, de bosses, de creux et de perforations ou de déchirures résultant d'un choc avec d'autres objets, ou d'un accident de la route. En outre, les fissures, ébrèchures, rayures ou autres dommages causés à la face avant d'une radio ou d'un combiné d'instruments par un choc ou des objets étrangers ne sont pas couverts.

Produits électriques tiers connectés à l'extérieur

Cette garantie ne s'applique pas au matériel ou au logiciel d'un dispositif tiers connecté au véhicule ou à ses composants, même s'il est intégré ou livré avec le véhicule. GM n'est pas responsable de la qualité ou de l'exactitude des informations ou des services accessibles via ou à partir d'un appareil ou d'une plate-forme de tiers. Les logiciels distribués par GM à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule (y compris, mais sans s'y limiter, les logiciels système ou les applications) ne sont pas couverts par la présente garantie. GM ne garantit pas que les connexions vers, depuis ou à travers le véhicule seront ininterrompues ou exemptes d'erreurs. L'utili-

sateur doit également sauvegarder fréquemment ses données et ses informations. GM n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des données ou des informations mises à disposition dans le cadre de l'utilisation du véhicule. En outre, la présente garantie ne s'applique pas (a) aux pièces consommables qui sont conçues pour diminuer avec le temps, sauf si la défaillance est due à un défaut de pièces ou main d'œuvre ; (b) aux dommages causés par l'utilisation avec un autre produit ou service ; (c) aux dommages causés par un appareil ou un service tiers (y compris les mises à niveau et les extensions) ; ou (d) à l'obsolescence ou au manque d'utilité dû à l'incompatibilité avec les versions futures du matériel ou des logiciels externes, y compris, mais sans s'y limiter, les appareils portables.

La maintenance

Tous les véhicules nécessitent une maintenance périodique. Les services de maintenance, tels que ceux décrits dans le manuel du propriétaire, sont à la charge du propriétaire. La lubrification, le nettoyage ou le polissage du véhicule ne sont pas couverts. La défaillance ou l'endommagement de composants nécessitant un remplacement ou

une réparation en raison de l'utilisation du véhicule, de l'usure, de l'exposition ou du manque d'entretien ne sont pas couverts.

Des éléments tels que :

- Le nettoyage du système audio
- Les plaquettes/garnitures de frein
- Les liquides de refroidissement et autres fluides
- Les filtres
- L'intervention sur l'essieu arrière
- La permutation des pneus
- L'équilibrage/le parallélisme des roues
- Les balais d'essuie-glace

sont couverts par la garantie limitée du véhicule neuf jusqu'à 12 000 km (7 500 miles) ; tout remplacement après 12 000 km (7 500 miles) est considéré comme un entretien et n'est pas couvert par la garantie limitée du véhicule neuf. Les piles de la télécommande (ou autres piles d'émetteur/récepteur à distance) sont couvertes pendant 12 mois seulement ; tout remplacement après 12 mois est considéré comme un entretien et ne rentre pas dans le cadre de la garantie limitée du véhicule neuf. La garantie limitée du véhicule neuf ne couvre

que les composants dont le remplacement ou la réparation résulte d'un défaut de pièces ou main-d'œuvre.

Dépenses supplémentaires

La perte économique ou les dépenses supplémentaires ne sont pas couvertes.

Voici quelques exemples :

- Désagrément
- Frais d'hébergement, de repas ou autres frais de voyage
- Perte d'utilisation du véhicule
- Dédommagement pour perte de temps ou de salaire
- Taxes locales ou nationales applicables aux réparations sous garantie
- Rangement

Bien que les dépenses supplémentaires ne soient pas couvertes par la garantie limitée du véhicule neuf, Cadillac offre de nombreux avantages supplémentaires à ses clients, tels que les avantages pour les propriétaires de Cadillac. Voir le manuel du propriétaire.

Autres conditions : Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques et vous pouvez également avoir d'autres droits qui varient d'un pays à l'autre.

8 Garantie limitée du véhicule neuf

Cadillac n'autorise personne à créer pour elle toute autre obligation ou responsabilité en rapport avec ces véhicules. **Toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier applicable à ce véhicule est limitée à la durée de la présente garantie écrite. L'exécution des réparations et des réglages nécessaires constitue le recours exclusif en vertu de la présente garantie écrite ou de toute garantie implicite. Cadillac n'est pas responsable des dommages accessoires ou indirects, tels que, mais sans s'y limiter, les pertes de salaire ou les frais de location du véhicule, résultant d'une violation de la présente garantie écrite ou de toute garantie implicite.***

* Certains États n'autorisent pas la limitation de la durée d'une garantie implicite ou l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, de sorte que les limitations ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous.

Ce qu'il faut savoir sur la Garantie limitée sur les véhicules neufs 9

Réparations sous garantie – Remplacement de composants

Dans l'intérêt de la satisfaction du client, Cadillac peut proposer un service de remplacement pour certains composants du véhicule. Ce service vise à réduire la durée d'immobilisation de votre véhicule pour cause de réparations. Les composants utilisés en échange sont des pièces de rechange de service qui peuvent être neuves, remises à neuf ou rénovées.

Les pièces remises à neuf répondent aux exigences des pièces de rechange approuvées par Cadillac et sont fabriquées à partir de composants précédemment utilisés dans le cadre d'un processus qui comprend le démontage, l'inspection, le nettoyage, la mise à jour du logiciel et le remplacement des pièces, le cas échéant, les essais et le remontage.

Les pièces remises à neuf répondent aux exigences des pièces de rechange approuvées par Cadillac et sont des pièces précédemment utilisées qui sont inspectées, nettoyées, testées et reconditionnées.

Tous les composants de remplacement utilisés répondent aux normes Cadillac et sont garantis au même titre que les compo-

sants neufs. Parmi les exemples de composants pouvant faire l'objet d'un entretien de ce type, on peut citer les combinés d'instruments, les ensembles de tableaux de bord, les radios, les lecteurs de disques compacts et les modules de commande de la batterie.

Réparations sous garantie – Matériaux recyclés

Les directives européennes et Cadillac soutiennent le captage, l'épuration et la réutilisation des gaz réfrigérants des climatiseurs automobiles. Par conséquent, toute réparation effectuée par Cadillac sur votre véhicule peut impliquer l'installation de réfrigérant et de liquide de refroidissement récupérés et épurés.

Remplacement des pneus

Tout Centre de services Cadillac agréé peut vous aider à entretenir vos pneus. Contactez le Centre d'assistance à la clientèle de Cadillac. Les coordonnées sont disponibles à l'adresse suivante: www.cadillac europe.com

Produits et modifications ultérieurs visant à améliorer les performances du véhicule

Certains produits et modifications du véhicule sur le marché des accessoires promettent d'augmenter la puissance et le couple de votre véhicule. Vous devez savoir que ces produits peuvent avoir des effets néfastes sur les performances et la durée de vie du système de propulsion. Le système de propulsion du véhicule a été conçu et construit pour offrir une durabilité et des performances de premier ordre. Les produits d'amélioration des performances du véhicule peuvent permettre au véhicule de fonctionner à des niveaux de puissance et de couple susceptibles d'endommager, de provoquer des pannes ou de réduire la durée de vie du système de propulsion. Les dommages, les défaillances ou la réduction de la durée de vie du système de propulsion ou d'autres composants du véhicule causés par des produits d'amélioration des performances du véhicule ou des modifications sur le marché des accessoires peuvent ne pas être couverts par la garantie de votre véhicule.

10 Ce qu'il faut savoir sur la Garantie limitée sur les véhicules neufs

Peinture, garnitures et éléments relatifs à l'aspect extérieur

Les défauts de peinture, de garniture, de revêtement ou d'autres éléments relatifs à l'aspect extérieur sont normalement corrigés lors de la préparation du véhicule neuf. Si vous constatez des problèmes de peinture ou d'aspect, informez-en le Centre de services Cadillac dès que possible. Votre manuel du propriétaire contient des instructions concernant l'entretien de ces éléments.

Fonctionnement et entretien du véhicule

Compte tenu de l'investissement que représente votre Cadillac, nous sommes convaincus que vous l'utiliserez et l'entretiendrez convenablement. Nous vous conseillons vivement de suivre les instructions d'entretien figurant dans votre manuel du propriétaire.

Si vous avez des questions sur la manière de maintenir votre véhicule en bon état de fonctionnement, contactez Cadillac. Vous pouvez compter sur le Partenaire de services Cadillac pour utiliser les pièces et les méthodes de réparation appropriées.

Registres des services d'entretien et de garantie

Conservez les justificatifs de l'entretien régulier. Ces justificatifs joueront un rôle essentiel pour déterminer si un dysfonctionnement est dû à l'absence de maintenance ou à un défaut de pièces ou main-d'œuvre.

Un « registre d'entretien » est fourni dans la section Calendrier d'entretien du manuel d'utilisation pour enregistrer les interventions effectuées.

Le centre de services Cadillac peut vous fournir une copie des réparations sous garantie pour vos dossiers.

Taches chimiques sur la peinture

Certaines conditions météorologiques et atmosphériques peuvent créer des retombées chimiques. Les polluants en suspension dans l'air peuvent retomber sur les surfaces peintes de votre véhicule et y adhérer. Ces dommages peuvent prendre deux formes : des taches, des décolorations en forme d'anneau et/ou de petites taches sombres irrégulières gravées dans la surface de la peinture.

En cas de dommages causés par des retombées chimiques, contactez Cadillac pour obtenir les meilleurs conseils.

Couverture de la garantie – Extensions

Prolongations de la période de garantie : La garantie limitée du véhicule neuf sera prolongée d'un jour pour chaque jour au-delà de la première période de 24 heures pendant laquelle votre véhicule se trouve dans un Centre de services Cadillac agréé pour un service sous garantie. Il se peut que l'on vous demande de présenter les ordres de réparation pour vérifier la période de prolongation de la garantie. Vos droits en matière d'extension peuvent varier en fonction de la législation du pays concerné.

Ce qu'il faut savoir sur la Garantie limitée sur les véhicules neufs 11

Extension du kilométrage : Avant la livraison, votre véhicule est soumis à un certain nombre de tests à l'usine d'assemblage, pendant le transport et au Centre Cadillac. Le Centre Cadillac enregistre ce kilométrage sur la première page de ce livret de garantie à la livraison. Pour les véhicules éligibles, ce kilométrage sera ajouté aux limites de kilométrage de la garantie, ce qui vous permettra de bénéficier pleinement de la couverture. Éligibilité à l'extension du kilométrage :

- S'applique uniquement aux véhicules neufs détenus exclusivement dans le stock de véhicules neufs.
- Ne s'applique pas aux véhicules d'occasion ou de démonstration.
- Ne s'applique pas aux véhicules dont le compteur affiche plus de 1 000 km, même si le véhicule n'a pas été immatriculé.

Service de garantie — Pays étrangers

Service aux propriétaires à l'étranger

Si vous voyagez dans un pays étranger et que des réparations sont nécessaires, confiez votre véhicule au Centre de services Cadillac le plus proche ou contactez Cadillac pour obtenir des conseils.

Important: Les réparations dues à l'utilisation de composants et de lubrifiants inappropriés ne sont pas couvertes par la garantie. Consultez votre manuel d'utilisation pour plus d'informations sur les exigences en matière de recharge lors de l'utilisation dans les pays étrangers.

Relocalisation permanente

Cette garantie s'applique aux véhicules Cadillac immatriculés dans l'Union européenne, en Suisse, en Norvège et au Royaume-Uni. Si vous avez déménagé de façon permanente et établi votre résidence dans un pays autre que ceux de l'Union européenne, de la Suisse, de la Norvège et du Royaume-Uni, Cadillac peut autoriser l'exécution des réparations. Contactez Cadillac pour obtenir une assistance.

Important: Les garanties GM peuvent être annulées sur les véhicules Cadillac importés/exportés pour la revente.

Modifications de l'équipement d'origine

Cette garantie ne couvre pas les dommages ou défaillances résultant d'une modification ou d'une altération de l'équipement d'origine du véhicule tel qu'il a été fabriqué ou assemblé par General Motors. Parmi les exemples de modifications qui ne seraient

pas couvertes figurent le découpage, le soudage ou le débranchement des pièces et composants d'origine du véhicule.

En outre, General Motors ne garantit pas les pièces, les étalonnages et/ou les modifications de logiciel non-GM. L'utilisation de pièces, d'étalonnages de modules de commande, de modifications de logiciels et/ou de toute autre altération ne provenant pas de General Motors annulera la couverture de la garantie pour les composants qui sont endommagés ou autrement affectés par l'installation de la pièce non-GM, l'étalonnage du module de commande, la modification du logiciel et/ou toute autre altération.

Véhicules de loisirs et modifications spéciales de la carrosserie ou des équipements

Les installations ou les modifications apportées à l'équipement d'origine du véhicule ou au châssis, tel que fabriqués et assemblés par Cadillac, ne sont pas couvertes par cette garantie. Le carrossier, l'assembleur ou l'installateur de l'équipement est seul responsable des garanties sur la carrosserie ou l'équipement et de toute modification des pièces, composants, systèmes ou assemblages installés par Cadillac. Les exemples incluent, sans s'y limiter, les carrosseries

12 Ce qu'il faut savoir sur la Garantie limitée sur les véhicules neufs

spéciales, telles que les véhicules de loisirs, l'installation de toute pièce non-GM, le découpage, le soudage ou le débranchement des pièces et composants de l'équipement d'origine du véhicule ou du châssis, l'extension de l'empattement, les modifications de la suspension et de la chaîne cinématique et les ajouts d'essieux.

Inspection avant livraison

Des défauts peuvent survenir à l'usine ou lors du transport vers le Centre Cadillac. Ils peuvent concerner les pièces mécaniques, les composants électriques, la tôle en acier, la peinture, la garniture ou tout autre composant de votre véhicule. Normalement, tout défaut survenant lors de l'assemblage est identifié et corrigé à l'usine au cours du processus d'inspection. En outre, les Centres de services Cadillac inspectent chaque véhicule avant sa livraison. Ils sont chargés de réparer tous les défauts d'usine non corrigés, ainsi que les dommages survenus lors du transport avant la livraison du véhicule chez le client.

Tous les défauts encore présents au moment de la livraison chez le client sont couverts par la garantie. Si vous constatez des défauts, informez-en immédiatement votre Centre de services Cadillac. Pour plus de

détails concernant les réparations effectuées avant la livraison de votre véhicule, contactez Cadillac.

Changements apportés à la production

Cadillac se réserve le droit de modifier les véhicules construits et/ou vendus par lui à tout moment, sans obligation d'apporter des changements identiques ou similaires aux véhicules précédemment construits et/ou vendus par lui.

Cette garantie couvre ce véhicule tel qu'il a été conçu, construit et équipé par GM, et n'est pas limitée à une pièce, un composant ou un système particulier du véhicule fabriqué par GM. Les défauts de conception ou d'assemblage, ou de toute pièce et tout composant ou système du véhicule fabriqué par GM qui, au moment où il a quitté le contrôle de GM, a provoqué des émissions sonores dépassant les normes fédérales, sont couverts par cette garantie pendant toute la durée de vie du véhicule.

Votre satisfaction et votre bon vouloir sont importants pour Cadillac. Généralement, le moindre problème concernant la transaction commerciale ou le fonctionnement de votre véhicule est résolu par les départements de services de Cadillac. Mais des malentendus sont toujours possibles, en dépit des bonnes intentions de toutes les personnes impliquées. Si vous êtes mécontent de la solution apportée à votre problème, vous pouvez procéder comme suit :

Discutez de votre problème avec un membre du Centre d'assistance à la clientèle de Cadillac. Les problèmes peuvent être résolus rapidement par notre Équipe d'assistance à la clientèle.

Lorsque vous contactez le Centre d'assistance à la clientèle de Cadillac, nous vous encourageons à nous envoyer un mail ou à utiliser notre chat en ligne afin que votre demande soit traitée rapidement. Veillez à ce que les informations suivantes soient fournies au Représentant de l'assistance à la clientèle :

- Le numéro d'identification du véhicule (VIN). Cette information se trouve sur la carte grise ou le titre de propriété du

véhicule, ou sur la plaque située au-dessus du tableau de bord, côté conducteur, et visible à travers le pare-brise.

- Le nom et l'emplacement du Centre de services Cadillac.
- La date de livraison du véhicule et le kilométrage actuel.

Europe

www.cadillaceurope.com

La liste des numéros de téléphone par pays se trouve sur ce site web.

E-mail

cadillac.europe@gm.com

14 Programme d'assistance routière

Assistance routière Cadillac

Votre choix d'une Cadillac neuve a été vraiment positif. Vous possédez maintenant un véhicule qui est synonyme de plaisir de conduite, de fiabilité, de confort et de sécurité. Une partie de sa sécurité générale comprend un service individuel qui garantit que vous pourrez toujours rouler.

Si un problème technique survenait malgré la technologie la plus moderne et les normes de qualité les plus élevées, ne vous inquiétez pas. En tant que propriétaire d'une Cadillac neuve, vous n'avez pas à vous angoisser à propos d'une éventuelle panne. L'Assistance Cadillac vous remettra en marche. Il suffit d'appeler le numéro de l'Assistance Cadillac et nos techniciens compétents et courtois s'occuperont du reste. Pendant 48 mois suivant la première immatriculation de votre Cadillac neuve, nous garantissons votre mobilité 24 heures sur 24.

Pour pouvoir bénéficier de l'Assistance Cadillac pendant les 48 premiers mois suivant la première immatriculation, il suffit d'effectuer les travaux de service prescrits aux intervalles appropriés.

Important: En cas de panne, il faut toujours appeler le Centre d'Assistance Cadillac avant de prendre rendez-vous pour un service.

Les coûts des services non prévus ou non approuvés au préalable par le Centre d'assistance Cadillac ne seront pas couverts.

Tous les pays et les numéros d'urgence sont indiqués à la fin de ce carnet.

Aperçu des services fournis par l'Assistance Cadillac :

- Assistance sur route
- Remorquage
- Voiture de location
- Trajet vers la destination ou retour au domicile
- Logement en hôtel
- Récupération du véhicule
- Envoi des pièces de rechange
- Dispositions bancaires

Avant d'appeler...

S'assurer d'avoir à portée de main les informations importantes suivantes :

- le numéro de téléphone sur lequel il est possible de vous joindre
- l'emplacement du véhicule
- la cause ou la description de la panne

- le numéro d'identification du véhicule et le numéro de plaque
- la couleur du véhicule
- la date d'enregistrement

Définition

Panne

Une panne est un dysfonctionnement soudain et imprévisible du véhicule assuré, qui est causé par un défaut de pièces mécaniques ou de l'équipement électrique, qui met hors service le véhicule assuré, et qui est couvert par la garantie technique.

Le terme de panne désigne également

- des pneus endommagés
- une perte de puissance de la batterie
- des clés cassées

Le terme de panne ne désigne pas des événements tels que le rappel général de produits, les contrôles de routine ou d'autres services, les inspections ou l'installation d'accessoires.

Les accidents, le vol, un incendie, le bris de glace, la perte de clés, la consignation, un mauvais carburant, une panne de carburant et les défauts de la remorque ne sont pas considérés comme des pannes au sens indiqué ci-dessus.

Centre d'Assistance Cadillac

Des stations-service sélectionnées dans chaque pays, qui sont ouvertes 24 heures sur 24 et vous offrent l'aide de personnel qualifié.

Les services en détail :

1. Assistance sur route

Si le véhicule assuré n'est plus en état de marche en raison d'une panne, le Centre d'assistance Cadillac envoie un véhicule d'assistance pour remettre le véhicule en état de marche à l'endroit où il se trouve et prend en charge les frais correspondants, ainsi que le voyage aller-retour sur les lieux et les fournitures utilisées par le véhicule d'assistance.

Les mesures techniques prises dans le cadre de l'assistance routière n'affectent pas la « Garantie des véhicules Cadillac neufs ».

L'assistance routière n'est disponible que sur les rues ouvertes à la circulation publique et au domicile, dans les limites possibles et autorisées par la loi. L'assistance routière n'inclut pas la récupération du véhicule.

L'assistance routière s'applique également aux défauts de sécurité dans les composants suivants : Ceintures de sécurité, essuie-glaces, clignotants, feux avant et arrière.

2. Remorquage

Si le véhicule assuré n'est plus en état de marche en raison d'une panne et que l'assistance routière spécifiée à la rubrique 1 est infructueuse, le Centre d'Assistance Cadillac entreprend des mesures de remorquage. Le véhicule est ensuite remorqué jusqu'au Centre de réparation pour véhicules électriques Cadillac le plus proche.

Si une remorque ou une caravane est attachée au véhicule, elle sera remorquée jusqu'à cet atelier.

3. Voiture de location

(Voiture de location sans chauffeur)

Si le véhicule assuré n'est plus en état de marche à cause d'une panne, que l'assistance routière mentionnée au point 1 n'a pas abouti et que la réparation au Centre de réparation où le véhicule a été remorqué nécessite plus de 2 heures, le Centre d'assistance Cadillac fournira une voiture de location. Les frais de location de voiture seront couverts (à l'exclusion

d'options supplémentaires demandées) jusqu'à ce que la réparation soit terminée, pour un maximum de 15 jours. Prière de noter que les sociétés de location de voitures exigent souvent une carte de crédit comme garantie pour leurs services.

Ce service n'est pas disponible si un service décrit au point 4 (voyage en train ou en avion) ou au point 5 (hébergement à l'hôtel) est choisi.

4. Voyage aller/retour au domicile (en train ou par avion)

Si le véhicule assuré n'est plus en état de marche à cause d'une panne et que la réparation au Centre de réparation où le véhicule a été remorqué nécessite plus de 2 heures, l'Assistance Cadillac prend en charge le coût d'un billet de train en première classe. Si ce voyage en train dépasse 6 heures, l'Assistance Cadillac prend en charge le coût d'un billet d'avion en classe économique. Les frais couverts concernent le voyage de la ou des personnes autorisées depuis le lieu de la panne jusqu'à leur résidence ou jusqu'à la destination initiale prouvée. Le remboursement est limité à 613 Euros par personne.

16 Programme d'assistance routière

Ce service n'est pas disponible si un service décrit au point 3 (voiture de location) ou au point 5 (hébergement à l'hôtel) est choisi.

5. Logement en hôtel

Si le véhicule assuré n'est plus en état de marche à cause d'une panne, s'il se trouve à 80 km ou plus du domicile de la ou des personnes autorisées et n'est pas en état de marche le jour de la panne et si la ou les personnes autorisées doivent y passer la nuit, le Centre d'assistance Cadillac prend en charge les frais d'hébergement dans un hôtel de 3 étoiles ou d'une catégorie similaire.

La ou les personnes autorisées seront indemnisées pour les frais d'hôtel encourus jusqu'à la fin de la réparation, avec un maximum de 4 nuits. Seuls les frais d'hébergement sont remboursés, à l'exclusion des extras.

Ce service n'est pas disponible si un service décrit au point 3 (voiture de location) ou au point 4 (voyage en train ou par avion) est choisi.

6. Option de combinaison

À titre exceptionnel, les services décrits au point 3 (voiture de location), au point 4 (voyage en train ou par avion) et au

point 5 (hébergement à l'hôtel) peuvent être combinés. Cela nécessite toutefois l'approbation expresse du Centre d'Assistance Cadillac.

7. Récupération du véhicule

Si le véhicule assuré doit être récupéré par le propriétaire, le conducteur ou un représentant autorisé après la réparation, le remboursement sera effectué pour le coût d'un billet de train en première classe. Si ce voyage en train dépasse 6 heures, le prix d'un billet d'avion en classe économique sera pris en charge.

Le remboursement des frais de train ou d'avion ne sera effectué que pour une seule personne, à concurrence de 613 Euros.

8. Envoi des pièces de rechange

Si des pièces de rechange sont nécessaires pour remettre le véhicule assuré en état de marche après une panne à l'étranger et qu'il n'est pas possible de se procurer les pièces dans le pays où la panne s'est produite, le Centre d'Assistance Cadillac se procurera les pièces et les enverra à l'atelier concerné ou à l'aéroport le plus proche. En outre, le Centre d'Assistance Cadillac s'occupera de toutes les formalités douanières.

Les frais d'expédition seront pris en charge. Le coût des pièces de rechange et les droits de douane ne seront pas remboursés.

9. Dispositions bancaires

Si une situation d'urgence survient en liaison avec la réparation du véhicule assuré à l'étranger, le Centre d'Assistance Cadillac conseillera et aidera la personne autorisée dans toute la mesure du possible lors de l'utilisation des coordonnées bancaires régionales pour obtenir une ligne de crédit personnelle.

Conditions générales

1. Début de la couverture

Pour les véhicules neufs, la couverture de l'assurance pour un véhicule immatriculé auprès de l'Assistance Cadillac commence à la date de la première immatriculation ou de la dernière livraison, selon ce qui se produit en premier.

2. Période de couverture

Jusqu'à 48 mois après le premier enregistrement

3. Condition

Les travaux de service prescrits doivent être effectués aux intervalles appropriés. Les services ne seront pas couverts pour

les défauts résultant de l'utilisation de pièces qui ne sont pas des pièces d'origine Cadillac.

4. Disponibilité des services

365 (366) jours par an, 24 heures sur 24.

5. Les points suivants sont couverts :

Tous les nouveaux véhicules Cadillac achetés pour la première fois auprès de Cadillac Europe ou de ses partenaires européens et qui sont immatriculés.

Les voitures de location, les véhicules d'auto-école à usage commercial et les taxis ne sont assurés que pour « l'Assistance routière » et le « Remorquage ».

6. Portée de la couverture

La couverture est accordée pour les dommages survenus dans la zone géographique de l'Union européenne, de la Norvège, de la Suisse et du Royaume-Uni.

Les pays et les numéros d'urgence sont indiqués à la fin de ce carnet.

7. Personnes autorisées

La couverture s'étend au propriétaire, au conducteur autorisé et à chaque passager autorisé du véhicule assuré, dans la limite de 9 personnes.

8. Dommages non couverts

Les points suivants ne sont pas couverts :

- A. dommages résultant d'une force majeure, des risques de guerre, de grèves, d'une saisie, d'une force officielle, d'interdictions officielles, de l'explosion d'objets, ainsi que de l'impact nucléaire et radioactif ;
- B. dommages résultant de la participation à des événements de sport automobile et des tours d'essai correspondants ;
- C. dégâts provoqués à la charge ou manque à gagner résultant de la panne ;
- D. panne résultant d'une remorque défectueuse ;
- E. accidents^{1 2}, actes de vandalisme¹, vol¹, incendie¹ impliquant le véhicule assuré ;
- F. pannes résultant de la pose de pièces de rechange ou d'accessoires qui n'ont pas été homologués par Cadillac.

¹Dans les cas ci-dessus, ainsi que dans le cas d'une perte de clés, de clés oubliées à l'intérieur, de mauvais

carburant, de manque de carburant, le Centre d'assistance Cadillac vous aidera dans l'organisation de l'assistance. Les coûts des services supplémentaires doivent être payés par le bénéficiaire.

²Les accidents doivent être omis si le pays offre le « remorquage après accident ».

9. Disponibilités et limitations

L'Assistance Cadillac dans son intégralité est également disponible pour les véhicules de location et les véhicules d'auto-école à usage privé.

Pour les voitures de location (voitures de location sans chauffeur et autres), les véhicules d'auto-école à usage commercial et les taxis, seules l'« Assistance routière » et le « Remorquage » sont disponibles. Les voitures de location avec une preuve d'utilisation comme véhicule de location à long terme (minimum 12 mois) peuvent profiter de toute la gamme des services.

À partir du point de panne, la ou les personnes autorisées ne peuvent utiliser qu'un seul type de transport jusqu'au

18 Programme d'assistance routière

partenaire/société de location de voitures, et non plusieurs moyens de transport différents.

Prière de noter que les sociétés de location de voitures exigent souvent une carte de crédits ou une caution en garantie de leurs services, et que des limitations peuvent s'appliquer selon leurs conditions générales.

L'Assistance Cadillac décline toute responsabilité en cas de défaillances et d'insuffisances dans l'exécution de ces services si ces défaillances résultent d'une force majeure, d'actes de guerre, de grèves, etc.

Pour toute information supplémentaire, se reporter au point 8, à la rubrique « Conditions générales ».

Services supplémentaires

Remorquage après un accident

Après un accident, le remorquage par un professionnel jusqu'au centre de services Cadillac le plus proche peut être assuré (coût à la charge du client).

Si l'accident se produit dans la région où le véhicule a été acheté à l'origine, le véhicule peut être remorqué jusqu'au centre de services Cadillac pour y être réparé.

Si une remorque ou une caravane est attachée au véhicule, elle sera remorquée jusqu'à cet atelier.

Numéros de téléphone d'urgence de l'Assistance Cadillac

Les numéros de téléphone d'urgence des pays européens sont indiqués dans les pages suivantes.

Nous vous conseillons d'appeler le numéro du pays dans lequel vous avez acheté le véhicule, même si vous voyagez dans un autre pays.

Programme d'assistance routière 19

Pays	Numéro de téléphone local	Numéro de téléphone international
Andorre	0900 151 886	0034 900 151 886
Autriche	0800-20 19 10	0043-1-25 119 19399
Belgique	0800-14 134	0032 2 233 22 90
Bosnie et Herzégovine	(033)-282 102	00387-33-282-102
Bulgarie	(02)-986 73 52	00359-2-986 73 52
Croatie	0800 79 87	00385-1-464 01 41
Chypre	22 31 31 31	00357-22-31 31 31
République tchèque	261-10 43 48	00420-2-61 10 43 48
Danemark	80 20 22 07	0045-80 20 22 07
Estonie	(0)-69 79 199	00372-69 79 199
Finlande	(09)-77 47 64 00	00358-9-77476400
France (+ Corse)	0800-25 66 59	0033-4-72 17 12 81
Allemagne	0800-22 34 552	0049-89-76 76 48 70
Grèce	(210)-606 88 13	0030-210-60 68 813
Hongrie	(06-1) 345 17 47	0036-1-345 17 47
Rép. d'Irlande	1800-304 500	00353-1-617 95 61
Italie	800-836-056	0039-02-66 16 55 23
Lettonie	67 56 65 86	00371-67 56 65 86

20 Programme d'assistance routière

Pays	Numéro de téléphone local	Numéro de téléphone international
Lituanie	(85)-210 44 25	00370-5-210 44 25
Luxembourg	25 36 36 301	00352-25 36 36 301
Malte	21 24 69 68	00356-21 24 69 68
Monaco	0033-4-72 17 12 81	0033-4-72 17 12 81
Pays-Bas	0800-099 11 20	0031-70-314 51 12
Norvège	800-30 466	0047-800-30 466
Pologne	061 83 19 885	0048 61 83 19 885
Portugal	800-20 66 68	00351-21-942 91 05
Roumanie	021-317 46 90	0040-21-317 46 90
Serbie	(011)-240 43 51	00381-11-240 43 51
Slovaquie	(02)-492 05 963	00421-2-49 20 59 63
Slovénie	(01)-530 53 10	00386-1-530 53 10
Espagne	900-151 886	0034 900 151886
Suède	020-78 77 88	0046-771-78 77 88
Suisse (+ Liechtenstein)	0800-55 19 46	0041-58-827 61 06
Royaume-Uni	0800 - 072 4791	00 800 33 22 88 77

22 Inscriptions des maintenances

Service de protection contre la corrosion

Service de protection contre la corrosion de la carrosserie et de la sous-carrosserie

Pour conserver la garantie Cadillac contre la corrosion, le véhicule doit être soumis à une inspection par un Centre de services Cadillac tous les 24 mois.

Le véhicule doit être présenté à l'atelier dans un état propre, afin que le service de protection contre la corrosion puisse être effectué. Prière de garder à l'esprit que cela s'applique à la sous-carrosserie, aux passages de roues, etc., ainsi qu'à l'extérieur du véhicule. Si vous n'êtes pas sûr de ce point, nous vous recommandons de demander l'avis préalable de votre Centre de services Cadillac.

Tout dommage à la peinture doit être réparé avant le service de protection contre la corrosion par un atelier de peinture et de carrosserie conformément aux directives émises par Cadillac.

Pour conserver la garantie, tous les services de protection contre la corrosion prescrits doivent être confirmés sous la forme appropriée dans les pages suivantes.

Recommandations pour la réparation des dommages causés par les collisions

Les réparations de carrosserie et de peinture doivent être effectuées conformément aux directives émises par Cadillac pour qu'elles répondent aux exigences de protection permanente contre la corrosion et aux mesures de protection contre la corrosion appliquées lors de la réparation.

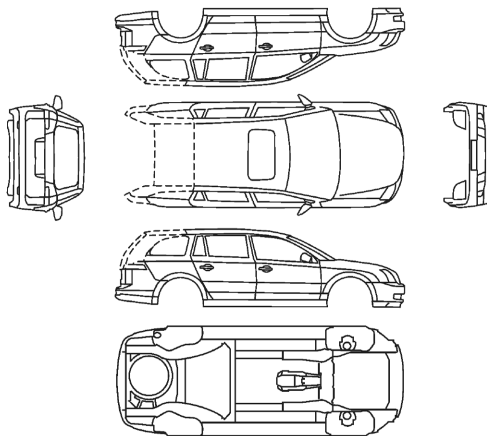
Comme les réparations défectueuses ou inadéquates peuvent être « dissimulées », nous devons exclure de la garantie les zones du véhicule sur lesquelles ont été effectuées des réparations de peinture.

Votre centre de services Cadillac possède les qualifications, l'équipement et les matériaux nécessaires pour appliquer correctement les mesures de protection contre la corrosion. Si nécessaire après la réparation, il recommandera d'autres mesures raisonnables pour conserver la valeur de votre véhicule.

Inspection visuelle et confirmations

Lors du contrôle du véhicule, un examen visuel de la peinture, de la carrosserie et de la protection anticorrosion de la sous-carrosserie est prescrit pour vérifier l'absence de dommages. Le client sera informé par écrit de tout dommage et de sa rectification. Tout dommage et la confirmation du service effectué seront notés dans les pages suivantes.

Le graphique s'applique à tous les modèles



Marquer le résultat du test au moyen du symbole adéquat :

- Éclats de pierre
- Impact/coup
- + Griffe
- Dégât à la carrosserie
- # Dégâts à la peinture
- ▶ Protection du soubassement endommagée

1. Inspection

Véhicule en ordre

Oui Non

Véhicule réparé

Oui Non

Accident / dégât à la carrosserie réparé conformément aux directives de Cadillac

Oui Non

Commentaires

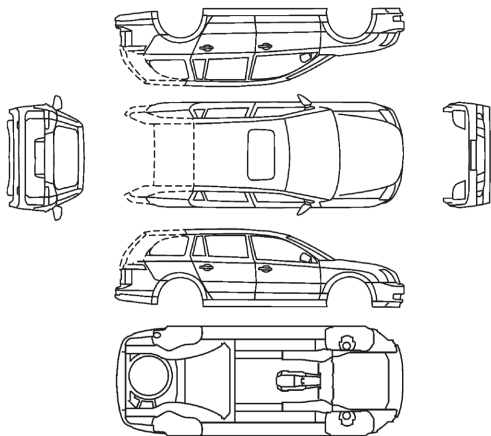
Date

km

Cachet et signature du partenaire

24 Inscriptions des maintenances

Le graphique s'applique à tous les modèles



Marquer le résultat du test au moyen du symbole adéquat :

- Éclats de pierre
- Impact/coup
- + Griffe
- Dégât à la carrosserie
- # Dégâts à la peinture
- ▶ Protection du soubassement endommagée

2. Inspection

Véhicule en ordre

Oui Non

Véhicule réparé

Oui Non

Accident / dégât à la carrosserie réparé conformément aux directives de Cadillac

Oui Non

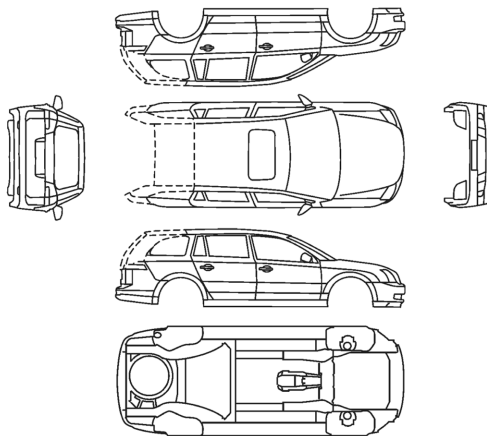
Commentaires

Date

km

Cachet et signature du partenaire

The graphic is applicable to all models.



Mark test result using relevant symbol:

- Stone chips
- Dent/bump
- + Scratch
- Bodywork damage
- # Paintwork damage
- ▶ Underbody protection damaged

3. Inspection

Vehicle OK

Yes No

Vehicle repaired

Yes No

Accident / body damage repaired to Cadillac guidelines

Yes No

Comments

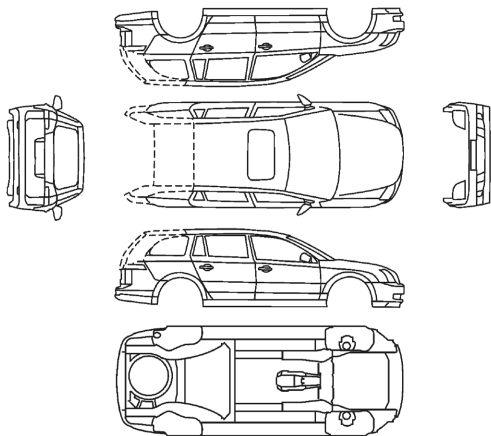
Date

km

Partner stamp and signature

26 Inscriptions des maintenances

Le graphique s'applique à tous les modèles



Marquer le résultat du test au moyen du symbole adéquat :

- | | |
|--------------------|---|
| ● Éclats de pierre | ■ Dégât à la carrosserie |
| ○ Impact/coup | # Dégâts à la peinture |
| + Griffes | ▶ Protection du soubassement endommagée |

4. Inspection

Véhicule en ordre

Oui Non

Véhicule réparé

Oui Non

Accident / dégât à la carrosserie réparé conformément aux directives de Cadillac

Oui Non

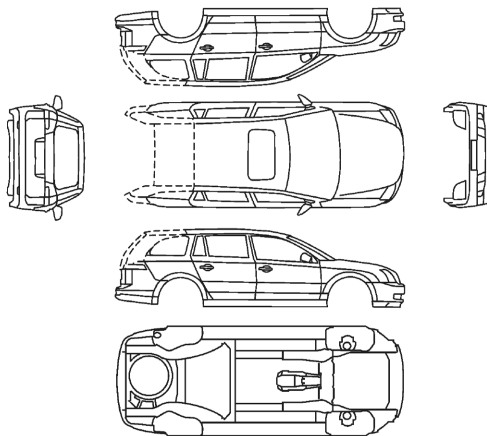
Commentaires

Date

km

Cachet et signature du partenaire

Le graphique s'applique à tous les modèles



Marquer le résultat du test au moyen du symbole adéquat :

- | | |
|--------------------|---|
| ● Éclats de pierre | ■ Dégât à la carrosserie |
| ○ Impact/coup | # Dégâts à la peinture |
| + Griffes | ▶ Protection du soubassement endommagée |

5. Inspection

Véhicule en ordre

Oui Non

Véhicule réparé

Oui Non

Accident / dégât à la carrosserie réparé conformément aux directives de Cadillac

Oui Non

Commentaires

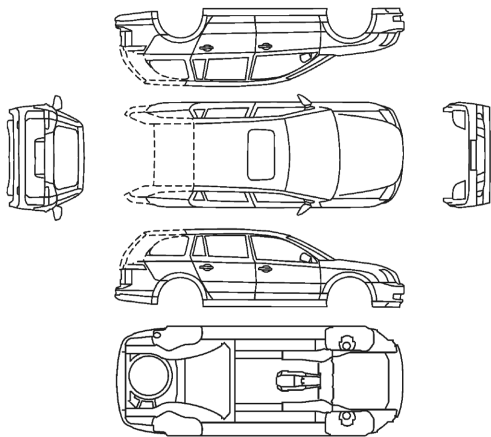
Date

km

Cachet et signature du partenaire

28 Inscriptions des maintenances

Le graphique s'applique à tous les modèles



Marquer le résultat du test au moyen du symbole adéquat :

- Éclats de pierre
- Impact/coup
- + Griffe
- Dégât à la carrosserie
- # Dégâts à la peinture
- ▶ Protection du soubassement endommagée

6. Inspection

Véhicule en ordre

Oui Non

Véhicule réparé

Oui Non

Accident / dégât à la carrosserie réparé conformément aux directives de Cadillac

Oui Non

Commentaires

Date

km

Cachet et signature du partenaire